

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

DIREN Champagne-Ardenne
44, rue Titon
51037 Châlons en Champagne Cedex
Tél : 03.26.64.69.04 Fax : 03.26.21.11.57
E-mail : diren-ca@developpement-durable.gouv.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : juillet 2008

3. Pays :

FRANCE

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

La délimitation s'appuie sur les strates géologiques imperméables de Champagne humide, ajustée aux limites administratives et au réseau routier.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

coordonnées des extrémités sud-ouest du site : 48° 9' N - 4° 9' E

coordonnées des extrémités nord-est du site : 49° 5' N - 5° 4' E

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Les étangs de la Champagne humide sont situés dans la région Champagne-Ardenne, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne, à 170 km au sud-est de Paris.

Les limites du site Ramsar sont :

- au nord, l'autoroute de l'est (A 4 – E 50)
- au sud, l'autoroute A 26 et Troyes
- à l'ouest, limite entre la Champagne humide et la Champagne crayeuse
- à l'est, Saint-Dizier et limites avec la Lorraine

Cartes IGN au 1/250.000^e n° 103 et 104.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Maxi : 250 m. Mini : 100 m

11. Superficie : (en hectares)

255.800 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La zone Ramsar s'appuie sur les étages géologiques imperméables du Crétacé inférieur qui contrastent singulièrement avec les étages calcaires voisins des auréoles sédimentaires du Bassin parisien : calcaires massifs du Jurassique supérieur et craie du Crétacé supérieur.

Ce site est un important complexe fluvial, lacustre et forestier composé d'étangs, de lacs-réservoirs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs forestiers, de formations végétales variées et d'une faune remarquable, en particulier les oiseaux d'eau. Parmi ce vaste ensemble, nous distinguons trois pôles particuliers :

- dans la partie centrale, le lac du Der-Chantecoq ou réservoir Marne et les étangs latéraux (étangs des Landres, du Grand Coulon, et de la Forêt)
- à hauteur de Montier-en-Der, les prairies du bassin de la Voire, l'étang de la Horre et les massifs forestiers environnants
- dans la partie sud, le parc naturel régional de la forêt d'Orient qui comprend la forêt et le lac d'Orient ou réservoir Seine, le lac réservoir Aube (Temple et Amance) et une partie de la vallée de l'Aube.

Voir également carte de localisation et carte générale.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2 :

Voir tableau en annexe (critère2)

Critère 4 :

zone d'étape majeure pour la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. La zone est aussi utilisée comme zone d'hivernage pour une partie des populations migratrices.

Voir tableau en annexe (critère 4)

Critère 5 :

présence de 40 000 à 70 000 individus d'oiseaux en migration en automne. La Champagne humide abrite de nombreux étangs et de vastes plans d'eau au sein de vastes massifs de forêts humides au sein d'une région peu peuplée. Ces habitats naturels sont peu perturbés. Ils assurent de vastes surfaces où les conditions de quiétude nécessaires au stationnements migratoires des oiseaux sont bien réunies. La Champagne humide est une étape migratoire majeure de l'ouest européen, notamment pour les oiseaux d'eaux qui nichent en Scandinavie et qui vont passer l'hiver en Espagne ou en Afrique.

Voir tableau en annexe (critère 5).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) **région biogéographique :**
continentale

b) **système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) :

directive européenne « habitats faune flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Le climat de cette région se situe aux limites des influences océaniques et continentales, avec des précipitations qui varient entre 650 mm et 750 mm, et une température moyenne annuelle de l'ordre de 10°.

Le relief est une plaine modérément vallonnée, traversée par de grandes vallées : dans la partie nord du site par la Marne, et dans la partie sud par l'Aube.

L'omniprésence de l'eau est due au substrat géologique imperméable (marnes et argiles surtout). Les sols hydromorphes et acides sont prédominants. Le réseau hydrographique est dense et très hiérarchisé, les étangs nombreux.

A retenir, le contraste entre les étangs, de création ancienne, généralement peu profonds et dont la vase est meuble, fine et riche en matières organiques, et les réservoirs artificiels créés à la fin du XX^{ème} siècle, destinés à régulariser le débit de la Marne (Der-Chantecoq), de l'Aube et de la Seine (lac du Temple, lac Amance et lac d'Orient), profonds et dont le substrat est souvent dur et grossier (sables, graviers) et pauvre en matières organiques.

Leur régime hydrique est également différent : les réservoirs présentent un régime fluvial très marqué avec une alternance de crue printanière et d'étiage en août-septembre tandis que les étangs ont une nappe stagnante avec un étiage beaucoup moins prononcé.

Ces différences se retrouvent dans la composition floristique, et de ce fait, le site est d'une grande diversité écologique (d'autant plus que les cours d'eau, les forêts et les milieux prairiaux apportent d'autres éléments de diversité).

Voir également la carte : « Occupation du sol et zones humides »

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

~~La Champagne humide est une vaste zone déprimée assise sur les étages géologiques imperméables du Crétacé inférieur (argiles et marnes), recouverts d'alluvions dans les vallées. Le relief est peu marqué. Les sols sont souvent hydromorphes et ont fait l'objet de drainage pour leur mise en valeur agricole. En forêt, ce type de sol explique la prédominance du chêne. La région connaît un climat de transition entre climat océanique et climat continental : les étés peuvent être chauds et secs.~~

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Il s'agit d'une vaste zone imperméable, drainée par la Marne, l'Aube, la Seine et leurs affluents. Dans l'est du bassin parisien, cette situation est peu fréquente, dans un contexte de plateaux calcaires karstiques, avec une circulation des eaux en majorité souterraine. Les lacs réservoirs décrits en rubrique 20 jouent un rôle hydrologique fondamental pour

le bassin-versant de la Seine : écrêtement des crues d'hiver et de printemps, maintien d'un débit suffisant des rivières en période d'étiage afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable de Paris et de sa proche banlieue.

Deux types de cours d'eau coexistent donc sur cette zone : des rivières situées en tête des bassins versants de la Marne, de l'Aube, de la Seine et de l'Aisne et des corridors fluviaux que sont la Seine, l'Aube et la Marne. Les rivières situées en tête de bassin constituent un réseau relativement dense et présentent souvent un caractère karstique.

La zone située dans la vallée de la Marne et de l'Orconte au nord du lac du Der, dénommée le Perthois, présente une multitude de plans d'eau correspondant à d'anciennes carrières situées en zone alluviale. Du fait d'une évaporation annuelle au niveau de ces plans d'eau au moins égale aux précipitations annuelles, cela constitue autant de zones où la nappe correspondante ne se recharge pas de façon optimale.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Xf, 4, 6, 1, 7, W, 2, M, Sp, Ss, 9

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Les différents types d'habitats qui constituent la zone sont les suivants (référence à la typologie CORINE biotope) :

- eau dormante
- eau courante
- prairies humides, roselières et phragmitaies (Phragmites)
- prairies mésophiles
- végétation de rive
- marais et zones humides
- forêts alluviales, ripisylves
- forêts feuillues caduques

- terres agricoles et terrains fortement artificialisés
- vergers, peupleraies, futaies artificielles
- cultures

* **Le lac du Der**

Il couvre une superficie de 4 800 ha. Comme tous les plans d'eau artificiels de création récente (1974), il a été colonisé très rapidement par les oiseaux d'eau migrateurs. C'est un site important pour l'hivernage ou le transit de plusieurs espèces d'anatidés et de rallidés principalement (oies, siffleurs, grues). Au cours de ces dernières années, le nombre d'oiseaux observés se situe en moyenne entre 40 000 et 70 000 en automne et entre 8 000 et 30 000 au printemps.

* **Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt**

Végétation aquatique et subaquatique remarquable, dont 23 espèces rares.

* **L'étang de la Horre**

La richesse avifaunistique de cet étang et de son écrin forestier est due à l'interaction de ces deux milieux, à la présence de ceintures marécageuses étendues, ainsi qu'à la faible profondeur du plan d'eau.

Il s'agit de l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide de *Botaurus stellaris* (butor étoilé) et de *Ardea purpurea* (héron pourpré), *Porzana porzana* (marouette ponctuée), en régression dans toute la région, et nicheuse. C'est aussi une excellente zone de reproduction des anatidés et un des rares étangs de la région à rassembler un aussi grand nombre d'espèces aquatiques nicheuses. Les concentrations de canards en période de passage groupent jusqu'à 1500 individus.

Les rapaces qui comptent sept espèces nicheuses (dont 4 à 5 couples de *Circus aeruginosus* (busard des roseaux) bénéficient particulièrement de la complémentarité des deux milieux.

L'étude des odonates montre que la Horre présente des intérêts importants liés à la fois à la variété des espèces, représentées souvent par de grosses populations, et à la présence de six espèces rares, menacées ou en limite d'aire.

Ce site présente également un grand intérêt botanique par la présence de 16 espèces rares ou très rares pour le nord et le nord-est de la France, notamment *Ranunculus lingua* (grande douve) et *Potamogeton compressus* (potamot à tige comprimée).

* **Le lac de la forêt d'Orient (réservoir Seine) et les lacs Temple et Amance (réservoir Aube)**

Le réservoir Seine d'une superficie de 2300 ha et le réservoir Aube d'une superficie de 2500 ha ont été créés respectivement en 1966 et 1990. Ils ont permis une forte augmentation de la population des oiseaux migrateurs (ils ne gèlent qu'exceptionnellement). C'est un des rares lieux d'hivernage pour *Anser fabalis* (oie des moissons) et unique lieu régulier en France, avec le lac du Der, pour *Haliaeetus albicilla* (pygargue à queue blanche).

Globalement, les espèces les plus rencontrées sont les Gaviidae (plongeurs), Podicipedidae (grèbes), Rallidae (râles, marouette, foulques, poules d'eau), Ardeidés (butors, hérons, aigrettes), Anatidae (cygnes, oies, canards), Laridae (mouettes, goélands), limicoles et rapaces.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les étangs présentent onze espèces protégées qui ont des statuts allant de Protection Nationale à Liste Rouge des espèces menacées. Parmi elles on peut citer :

- *Trapa natans* (macre)
- *Nymphoides peltata* (faux nénuphar)
- *Najas marina* (grande naïade)
- *Potamogeton acutifolius* (potamot à feuilles aiguës)
- *Potamogeton trichoides* (potamot à feuilles capillaires)
- *Ranunculus sceleratus* (renoncule scélérate)
- *Airopsis agrostidea*

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Pour l'avifaune, les espèces les plus remarquables sont les suivantes :

- *Grus grus** (grue cendrée), qui est l'espèce emblématique de la zone Ramsar. Ses effectifs en migration et parfois en hivernage sont impressionnants et attirent nombre d'observateurs.
- *Nycticorax nycticorax** (héron bihoreau)
- *Ixobrychus minutus** (blongios nain)
- *Botaurus stellaris** (butor étoilé)
- *Ardarea purpurea** (héron pourpré), hérons paludicoles dont le maintien des effectifs nicheurs nécessite une attention particulière
- *Ciconia nigra** (cigogne noire), en rassemblement post nuptial. Le suivi temporel des effectifs permet de se faire une idée des populations nicheuses de l'Europe du nord-ouest.

- *Cygnus columbianus** (cygne de Bewick)
- *Cygnus olor* (cygne tuberculé)
- *Cygnus cygnus** (cygne sauvage)
- *Anser fabalis* (oie des moissons)
- *Anas clypeata* (canard souchet)
- *Anas crecca* (sarcelle d'hiver)
- *Haliaeetus albicilla** (pygargue à queue blanche), rarissime en migration
- *Porzana parva** (marouette poussin)
- *Porzana porzana** (marouette ponctuée)
- *Numenius arquata* (courlis cendré)
- *Dendrocopos medius** (pic mar), un pic bien représenté dans les vieilles chênaies de Champagne humide
- *Phalacrocorax carbo* (grand cormoran). Ses effectifs hivernants sont devenus élevés et nécessitent des régulations en raison des prélèvements importants dans les piscicultures.

* espèces figurant sur la liste des espèces nécessitant une protection spéciale dans la directive CEE 79/409.

On rencontre plusieurs espèces d'odonates à très forte valeur patrimoniale, telles que *Gomphus simillimus* (Gomphe similaire), *Lestes barbarus* (leste sauvage), *Ischnura pumilio* (agrion nain), *Coenagrion mercuria** (agrion de mercure), *Oxygastra curtisii** (cordulie à corps fin), *Leucorrhinia caudalis** (leucorrhine à large queue), *Sympetrum danae* (sympétrum noir), *Orthetrum brunneum* (orthétrum brun) et *Orthetrum coerulescens* (orthétrum bleuissant).

* espèces protégées à l'échelon national.

En ce qui concerne les poissons, outre les espèces communes, il y a présence d'espèces patrimoniales telles que le Bouvière (*Rhodeus Amarus*) ou l'Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*).

La présence de Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) a été confirmée en 2004 dans le sud de la zone. Nous sommes en présence de la seule population relictuelle dans le grand Est de la France.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

a) Ce site présente une grande richesse culturelle de par son histoire (moines soldats de l'Ordre du Temple), son architecture (châteaux, églises, halles du 11^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} siècles) et son espace rural.

Les valeurs sociales et culturelles ressortent en particulier des fonctions sociales des plantes : fonctions alimentaires, auxiliaires pour l'élevage, auxiliaires pour l'artisanat, médicinales, symbolique (légendes). A cette richesse ethnobotanique s'ajoute la valeur esthétique.

Actuellement les principales activités liées à la présence des plans d'eau sont les activités de pisciculture liées à la pêche traditionnelle.

b) outre son intérêt écologique, la zone Ramsar a une importance incontestable par la présence des quatre grands lacs réservoirs qui garantissent une bonne régulation des crues pour préserver les zones habitées en aval, en particulier Paris.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

- propriétés privées et publiques
- l'étang de la Horre est la propriété du syndicat mixte du Der
- les barrages réservoirs et leurs abords sont propriété de l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine
- les étangs latéraux du Der sont la propriété du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

b) dans la région voisine :

- propriétés privées et publiques

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

- agriculture (l'élevage est encore présent mais on assiste encore à une réduction des superficies en prairies)
- aquaculture sur les étangs
- pêche (carpe, gardon, tanche, brochet, brème)
- exploitation forestière
- activités industrielles concentrées autour des agglomérations (Saint-Dizier, Vitry-le-François)
- chasse
- activités touristiques en progression (notamment tourisme ornithologique)

b) dans la région voisine/le bassin versant :

- l'agriculture domine largement en Champagne crayeuse
- la forêt domine sur les plateaux calcaires périphériques (Barrois, Argonne)

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Le développement touristique se poursuit autour des lacs réservoirs.

Les drainages, l'enrésinement et les plantations de peupliers, l'aménagement des rivières, le développement d'activités de loisirs sur les grands lacs, le développement de la pêche à la carpe de nuit sur les étangs et les gravières qui ne sont plus en exploitation, sont des opérations réductrices pour l'accueil de l'avifaune migratrice et peuvent entraîner une pollution des plans d'eau. Ces opérations importantes ces trente dernières années marquent aujourd'hui le pas ou sont mieux maîtrisés. Par contre, les retournements de prairies se poursuivent au profit des cultures, cela se traduit par une réduction des habitats de nourrissage pour certains oiseaux.

b) dans la région voisine :

La qualité des eaux se dégrade depuis une vingtaine d'années suite à l'extension des cultures sur les bassins versants, qui comprennent de moins en moins de prairies.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Voir également la carte : « Mesures de conservation en vigueur »

- réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre, créée par décret du 9 mai 2000 (415 ha)
- réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient, créée par décret du 9 juillet 2002 (1560 ha)

- réserve nationale de chasse et de faune sauvage créée par arrêté du 6 janvier 1995 (5650 ha) sur le lac du Der et les étangs latéraux
- réserve de chasse dans le massif de Trois-Fontaines (1360 ha)
- réserves de chasse sur certaines sections de la vallée de la Marne qui influencent fortement les flux migratoires
- parc naturel régional de la forêt d'Orient dont la charte a été révisée en 2008.
- 7 Zones de Protection Spéciale de la Directive européenne Oiseaux , du réseau Natura 2000, sur le lac du Der (6 511 ha), les herbages et les cultures autour du lac du Der (2 169 ha), sur les lacs de la forêt d'Orient (23 575 ha), sur l'étang de la Horre (1 452 ha), sur les étangs de Belval et d'Etoges (229 ha) , sur les herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laisnes. (2 274 ha) et sur les Etangs de l'Argonne 14 250 ha)
- Zone Spéciales de Conservation de la Directive européenne Habitats, du réseau Natura 2000, sur l'étang de Belval, la forêt de Trois-Fontaines, le lac du Der, les étangs latéraux du Der, l'étang de la Horre, les prairies de la Voire et de l'Héronne, le bois d'Humégnil-Epothémont, la forêt d'Orient, les forêts et clairières des Bas-Bois, les prairies de Courteranges.
- 7 sites classés et 9 sites inscrits : en Champagne humide, ces secteurs protégés en raison de leur valeur paysagère sont essentiellement en zone urbanisée.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Il n'a pas de plan de gestion existant et applicable sur l'ensemble du site Ramsar. Seules les aires protégées citées au point a) sont dotées de plans de gestion existants ou en cours d'élaboration pour les sites Natura 2000. Les plans de gestion approuvés des réserves naturelles et de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage sont mis en œuvre.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le réseau de sites Natura 2000 propose des mesures de gestion. En fonction de l'état d'avancement de chaque site, certaines mesures sont déjà appliquées, d'autres en cours d'élaboration. Ces mesures de gestion prennent la forme de contrats Natura 2000 ou de mesures agro-environnementales.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

La DIREN Champagne-Ardenne, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres s'intéressent au patrimoine naturel de cette zone et notamment les points les plus intéressants (les grands lacs et les plus grands étangs). On peut citer entre autres :

- Diverses études ont été confiées aux associations scientifiques locales, avec souvent pour objectif la protection de ces milieux remarquables. La grue cendrée est l'espèce remarquable la plus suivie ; des comptages réguliers sont pratiqués par l'office national de la chasse et de la faune sauvage et par la ligue pour la protection des oiseaux. Un suivi régulier de l'impact des opérations locales (mesures agroenvironnementales) autour des grands lacs est effectué par la LPO.
- Un inventaire des odonates du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient a été réalisé et publié en 2005.
- De plus la rédaction des documents d'objectifs des sites Natura 2000 de la zone engendre la réalisation de nombreuses études scientifiques en particulier des inventaires.
- Le parc naturel régional de la forêt d'Orient a lancé une vaste étude, sur l'ensemble de la zone Ramsar, visant à promouvoir une gestion extensive des étangs de Champagne humide.
- Inventaire permanent des stations botaniques remarquables du Parc, notamment de la flore des bords de routes en vue d'une conservation adaptée en partenariat avec les services de l'équipement (réalisation Parc)
- Contribution du Parc au suivi de la grande faune forestière (participation aux IKA, comptages chevrettes suitées et cerfs bramants) réalisé par l'Office National des Forêts, la Fédération des Chasseurs, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le Groupement d'Intérêt Cynégétique d'Orient
- Analyse de la valeur biologique des mares forestières du Parc dans le cadre d'un programme de conservation, de réhabilitation et de création de mares forestières (étude réalisée par le CPNCA en collaboration avec l'ONF). Ce programme est intégré au programme « Mares » conduit par la Fédération des Parcs et 12 PNR
- Diagnostic écologique et propositions de gestion des prairies naturelles humides de Courteranges (réalisation Parc et Université d'Orsay)
- Programme de recherche sur l'écologie et la dynamique des vertébrés forestiers (avifaune forestière notamment) conduit par le laboratoire d'écologie de l'Université de Paris VI et l'ENS de Paris dans le cadre d'une convention avec le Parc et l'ONF (mieux comprendre le fonctionnement des populations animales et proposer des modes de gestion propres à assurer la conservation de ces espèces)
- Programme de recherche sur l'écologie et la dynamique de population du Lézard vivipare, conduit par le laboratoire d'Ecologie – CNRS – Université de Paris Orsay

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

En matière d'éducation, la maison du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient présente une exposition permanente et plusieurs expositions temporaires sur les écosystèmes du

site ou sur certaines catégories d'espèces le fréquentant. Un parc de vision animalier, plusieurs observatoires de l'avifaune sont installés dans le parc.

Un centre d'étude et de protection de l'environnement, créé par le parc, permet à des étudiants de tous niveaux (des écoles maternelles du secteur à l'étudiant en thèse) d'avoir une structure adéquate proche du terrain.

Des visites guidées et des sentiers de découverte de la nature sont installés autour des grands lacs (lacs de la forêt d'Orient et lac du Der).

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Les lacs du Der-Chantecoq et de la forêt d'Orient constituent des sites de loisirs, notamment estivaux : bases nautiques, voile, plongée, baignade, motonautisme... Ces activités sont limitées dans l'espace pour laisser la place à des zones de quiétude nécessaires pour la faune sauvage.

Le parc naturel régional de la forêt d'Orient développe des produits touristiques basés sur la découverte de l'environnement (sentiers éducatifs, observatoires, visites guidées...). Il propose également des itinéraires de découverte de l'espace rural régional.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- Conseil régional de Champagne-Ardenne, conseils généraux de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
- Services de l'Etat : Direction régionale de l'environnement (DIREN), directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), directions départementales de l'équipement (DDE), directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Aucune organisme n'a en gestion cette zone Ramsar.

Cependant, nous pouvons citer la cellule Zone Humide du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient qui effectue des suivis sur le territoire du Parc Naturel Régional étendu à la zone Ramsar : La cellule zone humides conseille également les propriétaires d'étangs pour orienter leurs pratiques dans le sens d'une gestion écologique.

Pascale LARMANDE, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Maison du Parc, 10 220 PINEY, 03 25 40 04 12

Pascale.larmande@pnrfo.org

Les autres gestionnaires sont :

- Communes, propriétaires fonciers
- Syndicat mixte pour l'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq,
- Communauté de communes du nord-est aubois
- Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc naturel régional de la forêt d'Orient
- Office national des forêts
- IIBRBS
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- fédérations de chasse et de pêche,
- associations de protection de l'environnement,...

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Atlas préliminaire des Odonates du PNRFO – Parc naturel régional de la Forêt d'Orient – 2005

Diagnostic du territoire des Etangs de la Champagne Humide, site Ramsar n°5. Cellule Etangs du PNRFO. Juillet 2004

Projet de Charte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. 2008

Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Horre. Sept 2005.

Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Forêt d'Orient. Avril 2006

Plan de gestion 2005/2014 des étangs d'Outines et Arrigny, Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage du Lac du Der-Chantecoq. (2004)

Documents d'objectifs des sites du réseau Natura 2000 de la zone Ramsar.

Cartographie des zones à dominante humide du Bassin Seine Normandie. Rapport final 2006.

Le peuplement d'oiseaux d'eau des carrières alluvionnaires du Perthois. Structure et relations avec l'habitat. ONCFS. juin 2004.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28,
CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel:
ramsar@ramsar.org

Liste d'espèces critère 2 :

Libellé	Nom scientifique	Nom français	liste rouge UICN 2006	livre rouge de la flore française	annexe I CITES	annexes convention CMS	annexes directive oiseaux	annexes directive habitats-faune-flore
insectes	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	NT					II
insectes	Euphydryas aurinia	Damier de la succise						II
insectes	Leucorrhinia pectoralis	Leucorrhine à gros thorax						II-IV
insectes	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant						II
insectes	Lycaena dispar	Cuivré des marais	NT					II
insectes	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	NT					II-IV
insectes	Proserpinus proserpina	Sphinx de l'épilobe	DD					
cyclostomes	Lampetra planeri	Lamproie de planer	NT					II
poissons	Cobitis taenia	Loche de rivière						II
poissons	Cottus gobio	Chabot						II
poissons	Misgurnus fossilis	Loche d'étang	NT					II
poissons	Rhodeus amarus	Bouvière						II
amphibiens	Alytes obstetricans	Crapaud accoucheur						IV
amphibiens	Bombina variegata	Crapaud sonneur à ventre jaune						II-IV
amphibiens	Bufo calamita	Crapaud calamite						IV
amphibiens	Hyla arborea	Rainette verte						IV
amphibiens	Triturus cristatus	Triton crêté						II-IV
reptiles	Coronella austriaca	Coronelle lisse						IV
reptiles	Lacerta agilis	Lézard des souches						IV
oiseaux	Accipiter gentilis	Autour des palombes				II		
oiseaux	Accipiter nisus	Epervier d'Europe				II		
oiseaux	Actitis hypoleucos	Chevalier guignette				II		
oiseaux	Aegolius	Chouette de					I	

	funereus	Tengmalm					
oiseaux	Alcedo atthis	Martin pêcheur				I	
oiseaux	Anas acuta	Canard pilet			II	II-III	
oiseaux	Anas clypeata	Canard souchet			II	II-III	
oiseaux	Anas crecca	Sarcelle d'hiver			II	II-III	
oiseaux	Anas penelope	Canard siffleur			II	II-III	
oiseaux	Anas platyrhynchos	Canard colvert			II	II-III	
oiseaux	Anas querquedula	Sarcelle d'été			II	II	
oiseaux	Anas strepera	Canard chipeau			II	II	
oiseaux	Anser albifrons	Oie rieuse			II	I-II	
oiseaux	Anser anser	Oie cendrée			II	II-III	
oiseaux	Anser fabalis	Oie des moissons			II	II	
oiseaux	Ardea purpurea	Héron pourpré				I	
oiseaux	Arenaria interpres	Tournepierre à collier			II		
oiseaux	Asio flammeus	Hibou des marais				I	
oiseaux	Aythya ferina	Fuligule milouin			II	II-III	
oiseaux	Aythya fuligula	Fuligule morillon			II	II-III	
oiseaux	Aythya marila	Fuligule milouinan			II	II-III	
oiseaux	Aythya nyroca	Fuligule nyroca	NT		I	I	
oiseaux	Bonasa bonasia	Gélinotte des bois				I-II	
oiseaux	Botaurus stellaris	Butor étoilé				I	
oiseaux	Branta leucopsis	Bernache nonette			II	I	
oiseaux	Bucephala clangula	Garrot à œil d'or			II	II	
oiseaux	Burhinus oedicephalus	Oedicnème criard				I	
oiseaux	Calidris alba	Bécasseau sanderling			II		
oiseaux	Calidris alpina	Bécasseau variable			II		
oiseaux	Calidris canutus	Bécasseau maubèche			II	II	
oiseaux	Calidris ferruginea	Bécasseau cocorli			II		
oiseaux	Calidris minuta	Bécasseau minute			II		
oiseaux	Calidris temminckii	Bécasseau de Temminck			II		
oiseaux	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe				I	
oiseaux	Charadrius dubius	Petit Gravelot			II		
oiseaux	Charadrius hiaticula	Grand Gravelot			II		

oiseaux	Chlidonias hybridus	Guifette moustac					I	
oiseaux	Chlidonias niger	Guifette noire				II	I	
oiseaux	Ciconia ciconia	Cigogne blanche				II	I	
oiseaux	Ciconia nigra	Cigogne noire				II	I	
oiseaux	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc					I	
oiseaux	Circus aeruginosus	Busard des roseaux					I	
oiseaux	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin					I	
oiseaux	Circus pygargus	Busard cendré					I	
oiseaux	Columba oenas	Pigeon colombin					II	
oiseaux	Coturnix coturnix	Caille des blés				II	II	
oiseaux	Crex crex	Râle des genêts	NT			II	I	
oiseaux	Cygnus columbianus bewickii	Cygne de Bewick				II	I	
oiseaux	Cygnus cygnus	Cygne chanteur				II	I	
oiseaux	Cygnus olor	Cygne tuberculé				II	II	
oiseaux	Dendrocopos medius	Pic mar					I	
oiseaux	Dryocopus martius	Pic noir					I	
oiseaux	Egretta alba	Grande aigrette					I	
oiseaux	Egretta garzetta	Aigrette garzette					I	
oiseaux	Falco columbarius	Faucon émerillon				II	I	
oiseaux	Falco peregrinus	Faucon pèlerin		x		II	I	
oiseaux	Falco subbuteo	Faucon hobereau				II		
oiseaux	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle				II		
oiseaux	Ficedula albicollis	Gobemouche à collier				II	I	
oiseaux	Fulica atra	Foule macroule					II-III	
oiseaux	Gallinago gallinago	Bécassine des marais				II	II-III	
oiseaux	Gallinula chloropus	Gallinule poule d'eau					II	
oiseaux	Gavia arctica	Plongeon arctique				II	I	
oiseaux	Gavia immer	Plongeon imbrin					I	
oiseaux	Gavia stellata	Plongeon catmarin					I	
oiseaux	Grus grus	Grue cendrée				II	I	
oiseaux	Haematopus ostralegus	Huitrier pie					II	
oiseaux	Haliaeetus albicilla	Pygargue à queue blanche		x		I	I	

oiseaux	Hieraaetus pennatus	Aigle botté					I	
oiseaux	Himantopus himantopus	Echasse blanche				II	I	
oiseaux	Ixobrychus minutus	Blongios nain					I	
oiseaux	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur					I	
oiseaux	Larus argentatus	Goéland argenté					II	
oiseaux	Larus cachinnans	Goéland leucophée					II	
oiseaux	Larus canus	Goéland cendré					II	
oiseaux	Larus fuscus	Goéland brun					II	
oiseaux	Larus melanocephalus	Mouette mélanocéphale				II	I	
oiseaux	Larus minutus	Mouette pygmée					I	
oiseaux	Larus ridibundus	Mouette rieuse					II	
oiseaux	Limosa lapponica	Barge rousse				II	I-II	
oiseaux	Limosa limosa	Barge à queue noire	NT			II	II	
oiseaux	Lullula arborea	Alouette lulu					I	
oiseaux	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir				II	I	
oiseaux	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde				II	II-III	
oiseaux	Melanitta fusca	Macreuse brune				II	II	
oiseaux	Mergus albellus	Harle piette				II	I	
oiseaux	Mergus merganser	Harle bièvre				II	II	
oiseaux	Mergus serrator	Harle huppé				II	II	
oiseaux	Milvus migrans	Milan noir					I	
oiseaux	Milvus milvus	Milan royal	NT				I	
oiseaux	Muscicapa striata	Gobemouche gris				II		
oiseaux	Netta rufina	Nette rousse				II	II	
oiseaux	Numenius arquata	Courlis cendré				II	II	
oiseaux	Numenius phaeopus	Courlis corlieu				II	II	
oiseaux	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris					I	
oiseaux	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur				II	I	
oiseaux	Pernis apivorus	Bondrée apivore					I	
oiseaux	Philomachus pugnax	Combattant varié				II	I-II	
oiseaux	Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc				II		
oiseaux	Picus canus	Pic cendré					I	

oiseaux	Platalea leucorodia	Spatule blanche				II	I	
oiseaux	Pluvialis apricaria	Pluvier doré				II	I-II-III	
oiseaux	Pluvialis squatarola	Pluvier argenté				II	II	
oiseaux	Podiceps auritus	Grèbe esclavon					I	
oiseaux	Porzana porzana	Marouette ponctuée					I	
oiseaux	Rallus aquaticus	Râle d'eau					II	
oiseaux	Recurvirostra avosetta	Avocette élégante					I	
oiseaux	Saxicola rubetra	Tarier des prés				II		
oiseaux	Saxicola torquata	Tarier pâtre				II		
oiseaux	Scolopax rusticola	Bécasse des bois				II	II-III	
oiseaux	Somateria mollissima	Eider à duvet				II	II-III	
oiseaux	Sterna albifrons	Sterne naine				II	I	
oiseaux	Sterna hirundo	Sterne pierregarin					I	
oiseaux	Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux				II		
oiseaux	Tadorna tadorna	Tadorne de Belon				II		
oiseaux	Tringa erythropus	Chevalier arlequin				II	II	
oiseaux	Tringa glareola	Chevalier sylvain				II	I	
oiseaux	Tringa nebularia	Chevalier aboyeur				II	II	
oiseaux	Tringa ochropus	Chevalier culblanc				II		
oiseaux	Tringa totanus	Chevalier gambette				II	II	
oiseaux	Turdus pilaris	Grive litorne				II	II	
oiseaux	Turdus torquatus	Merle à plastron				II		
oiseaux	Vanellus vanellus	Vanneau huppé				II	II	
mammifères	Barbastella barbastellus	Barbastelle	VU A2c			II		II-IV
mammifères	Castor fiber	Castor d'Europe	NT					II-IV
mammifères	Eptesicus serotinus	Sérotine commune				II		IV
mammifères	Felis sylvestris	Chat forestier						IV
mammifères	Lutra lutra	Loutre	NT		x			II-IV
mammifères	Martes martes	Martre						V
mammifères	Mustela putorius	Putois						V
mammifères	Myotis	Vespertilion de	VU A2c			II		II-IV

	bechsteini	Bechstein					
mammifères	Myotis brandti	Vespertilion de Brandt				II	IV
mammifères	Myotis daubentoni	Vespertilion de Daubenton				II	IV
mammifères	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	VU A2c			II	II-IV
mammifères	Myotis myotis	Grand Murin	NT			II	II-IV
mammifères	Myotis mystacinus	Vespertilion à moustaches				II	IV
mammifères	Myotis nattereri	Vespertilion de Natterer				II	IV
mammifères	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	NT			II	IV
mammifères	Nyctalus noctula	Noctule commune				II	IV
mammifères	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius				II	IV
mammifères	Plecotus auritus	Oreillard roux				II	IV
mammifères	Plecotus austriacus	Oreillard gris				II	IV
mammifères	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	NT			II	II-IV
mammifères	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe				II	II-IV
angiospermes	Aconitum napellus	Aconit casque de Jupiter		II			
angiospermes	Alisma gramineum	Plantain à feuilles de graminée		II			
angiospermes	Alopecurus rendlei	Vulpin utriculé		II			
angiospermes	Campanula cervicaria	Campanule cervicaria		I			
angiospermes	Crypsis alopecuroides	Cryspie faux-vulpin		II			
angiospermes	Cynoglossum germanicum	Cynoglosse d'Allemagne		II			
angiospermes	Galanthus nivalis	Perce-neige					V
angiospermes	Galium fleurotii	Gaillet de Fleurot		I			
angiospermes	Gratiola officinalis	Gratiolle officinale		II			
angiospermes	Inula britannica	Inule des fleuves		II			
angiospermes	Lathyrus palustris	Gesse des marais		II			
angiospermes	Limosella aquatica	Limoselle aquatique		II			
angiospermes	Luronium natans	Flûteau nageant		II			II-IV
angiospermes	Muscari botryoides	Muscari faux-botryde		II			

angiospermes	Orchis palustris	Orchis des marais		II				
angiospermes	Potamogeton acutifolius	Potamot à feuilles pointues		II				
angiospermes	Potamogeton compressus	Potamot à tiges comprimées		II				
angiospermes	Potentilla supina	Potentille couchée		II				
angiospermes	Pulicaria vulgaris	Pulicaire annuelle		II				
angiospermes	Ranunculus lingua	Renoncule grande-douve		II				
angiospermes	Ranunculus ophioglossifolius	Renoncule à feuilles d'Ophioglosses		II				
angiospermes	Ranunculus polyanthemoideus	Renoncule à fleurs nombreuses		II				
angiospermes	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx						V
angiospermes	Sium latifolium	Grande berle		II				
angiospermes	Staphylea pinnata	Faux pistachier		II				
angiospermes	Stellaria palustris	Stellaire glauque		II				
angiospermes	Veronica acinifolia	Véronique à feuilles d'acinos		II				
angiospermes	Viola elatior	Violette élevée		II				
angiospermes	Viola pumila	Violette naine		II				
angiospermes	Vitis vinifera subsp. sylvestris	Vigne des bois		II				

Liste d'espèces critère 4 :

groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des Palombes
oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe
oiseaux	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde
oiseaux	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
oiseaux	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette
oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur
oiseaux	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet
oiseaux	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet
oiseaux	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver
oiseaux	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur
oiseaux	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert
oiseaux	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été
oiseaux	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau
oiseaux	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse
oiseaux	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée
oiseaux	<i>Anser fabalis</i>	Oie des moissons
oiseaux	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
oiseaux	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
oiseaux	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierre à collier
oiseaux	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
oiseaux	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin
oiseaux	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon
oiseaux	<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouin
oiseaux	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca
oiseaux	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
oiseaux	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette
oiseaux	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or
oiseaux	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
oiseaux	<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling
oiseaux	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable
oiseaux	<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche
oiseaux	<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli
oiseaux	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute
oiseaux	<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck
oiseaux	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot
oiseaux	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot
oiseaux	<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac
oiseaux	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire
oiseaux	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
oiseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
oiseaux	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
oiseaux	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
oiseaux	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés

oiseaux	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts
oiseaux	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Cygne de Bewick
oiseaux	<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur
oiseaux	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé
oiseaux	<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette
oiseaux	<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette
oiseaux	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
oiseaux	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
oiseaux	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule
oiseaux	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais
oiseaux	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau
oiseaux	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon artique
oiseaux	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin
oiseaux	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin
oiseaux	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
oiseaux	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
oiseaux	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie
oiseaux	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche
oiseaux	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain
oiseaux	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier
oiseaux	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
oiseaux	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse
oiseaux	<i>Larus argentatus</i>	
oiseaux	<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée
oiseaux	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré
oiseaux	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun
oiseaux	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale
oiseaux	<i>Larus minutus</i>	Mouette pygmée
oiseaux	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse
oiseaux	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse
oiseaux	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire
oiseaux	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde
oiseaux	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
oiseaux	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir
oiseaux	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde
oiseaux	<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune
oiseaux	<i>Mergus albellus</i>	Harle piette
oiseaux	<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre
oiseaux	<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé
oiseaux	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
oiseaux	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
oiseaux	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
oiseaux	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse
oiseaux	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré
oiseaux	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu

oiseaux	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris
oiseaux	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur
oiseaux	Pernis apivorus	Bondrée apivore
oiseaux	Phalacrocorax carbo	Grand cormoran
oiseaux	Philomachus pugnax	Combattant varié
oiseaux	Platalea leucorodia	Spatule blanche
oiseaux	Pluvialis apricaria	Pluvier doré
oiseaux	Pluvialis squatarola	Pluvier argenté
oiseaux	Podiceps auritus	Grèbe esclavon
oiseaux	Podiceps cristatus	Grèbe huppé
oiseaux	Podiceps grisegena	Grèbe jougris
oiseaux	Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir
oiseaux	Porzana porzana	Marouette ponctuée
oiseaux	Rallus aquaticus	Râle d'eau
oiseaux	Recurvirostra avosetta	Avocette élégante
oiseaux	Remiz pendulinus	Rémiz penduline
oiseaux	Riparia riparia	Hirondelle de rivage
oiseaux	Scolopax rusticola	Bécasse des bois
oiseaux	Somateria mollissima	Eider à duvet
oiseaux	Sterna albifrons	Sterne naine
oiseaux	Sterna hirundo	Sterne pierregarin
oiseaux	Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux
oiseaux	Tadorna tadorna	Tadorne de Belon
oiseaux	Tringa erythropus	Chevalier arlequin
oiseaux	Tringa glareola	Chevalier sylvain
oiseaux	Tringa nebularia	Chevalier aboyeur
oiseaux	Tringa ochropus	Chevalier culblanc
oiseaux	Tringa totanus	Chevalier gambette
oiseaux	Turdus pilaris	Grive litorne
oiseaux	Turdus torquatus	Merle à plastron
oiseaux	Vanellus vanellus	Vanneau huppé

Liste d'espèces critère 5 :

groupe	Espèce	Nom vernaculaire	Espèce hivernante	Espèce de passage
oiseaux	Anas clypeata	Canard souchet	1-660i	1350-3500i
oiseaux	Anas crecca	Sarcelle d'hiver	230-14640i	1250-2500i
oiseaux	Anas penelope	Canard siffleur	600-2250i	340-4390i
oiseaux	Anas platyrhynchos	Canard colvert	1000-8950i	1400-2800i
oiseaux	Anas strepera	Canard chipeau	5-310i	550-1100i
oiseaux	Anser anser	Oie cendrée	1945-5710i	?
oiseaux	Aythya ferina	Fuligule milouin	100-2900i	4800-13200i
oiseaux	Aythya fuligula	Fuligule morillon	15-250i	340-1100i
oiseaux	Calidris alpina	Bécasseau variable	0-405i	350-1320i
oiseaux	Fulica atra	Foulque macroule	310-2600i	1700-3500i
oiseaux	Gallinago gallinago	Bécassine des marais	10-60i	1120-2160i
oiseaux	Grus grus	Grue cendrée	7400-33000i	10100-245000i
oiseaux	Larus ridibundus	Mouette rieuse	2000-25000i	11100-61000i
oiseaux	Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	1140-2746i	2350-12300i
oiseaux	Podiceps cristatus	Grèbe huppé	140-2520i	3080-4130i
oiseaux	Riparia riparia	Hirondelle de rivage	-	1100-10500i
oiseaux	Vanellus vanellus	Vanneau huppé	100-24000i	35000-45000i